Festivoile

Centre de voile Grande-Rivière, Gatineau, Québec

Étape Nº1 du Circuit du Québec

INSTRUCTIONS DE COURSE

31 mai et 1er juin 2025
Centre de voile Grande-Rivière, Gatineau, Québec
Autorités organisatrices : Fédération de voile du Québec et Centre de voile Grande-Rivière

L'annotation (PD) dans une règle signifie que conséquemment à l'infraction d'une de ces règles, le comité peut se réserver le droit de sanctionner une pénalité autre que la disqualification.

1. RÈGLES

1.1 La régate sera régie par les règles telles que définies dans les Règles de course à la voile.

1.2 En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

2.1 Les avis aux concurrents seront affichés dans les fenêtres de l'école de voile.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

3.1 Toute modification aux Instructions de Courses, sera affichée avant 08 h 00 le jour même de son entrée en vigueur.

3.2 Toute modification à l'horaire des courses sera affichée avant 20 h 00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS À TERRE

4.1 Les signaux faits à terre seront envoyés du mât situé en face de la capitainerie.

4.2 Lorsque le pavillon AP est hissé au mât, le signal d'attention « 1 minute » est remplacé par « non moins que 30 minutes ». Les bateaux ne peuvent quitter l'aire de mise à sec lorsque le pavillon AP est hissé. (PD)

5. PROGRAMME DES COURSES

5.1 Le nombre de courses n'est pas limité.

5.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est 10 h 00.

5.3 Pour prévenir les bateaux qu'une autre course ou séquence de course va bientôt commencer, un pavillon orange sera levé avec un signal sonore au moins cinq minutes avant l'envoi du signal d'avertissement.

5.4 La dernière journée de course, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15 h 00.

6. PAVILLONS DE CLASSE

Classe	*Pavillon de classe*	*Zone de course*
Optimist - vert	Flamme numérique 2	Alpha
Optimist	Flamme numérique 1	Alpha
ILCA 4, 6 et 7	Flamme numérique 0	Alpha

7. ZONE DE COURSE

La zone de course est située au sud-ouest du CVGR et est désignée dans l'annexe B.

8. LE PARCOURS

8.1 Les schémas dans l'annexe A montrent les parcours, incluant les angles approximatifs entre les sections de parcours, l'ordre dans lequel les bouées doivent être passées, et le côté duquel chaque bouée doit être laissée ainsi que le nombre de tours à réaliser

9. LES MARQUES

9.1 Les bouées du parcours seront : cylindrique orange pour le parcours Optimist et ronde jaune pour le parcours ILCA.

9.2 La bouée de départ aura un drapeau orange et la bouée d'arrivée sera une bouée ronde orange

9.3 Si une marque est remplacée, les nouvelles bouées seront : cylindrique orange pour le parcours Optimist et triangulaire jaune pour le parcours ILCA.

10. LE DÉPART

10.1 La ligne de départ sera entre le mât du bateau comité arborant un drapeau orange sur le côté tribord et un drapeau orange sur le côté bâbord de la ligne de départ.

10.2 Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la

zone de départ. (PD)

10.3 Un bateau qui ne prend pas de départ au plus tard 5 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction. Ceci modifie la règle A4 et A5.

11. CHANGEMENT DE BORD SUIVANT DU PARCOURS

Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course posera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et retirera la marque originale dès que possible. Dans le cas où la nouvelle marque doit être déplacée, la marque originale sera réutilisée.

12. L'ARRIVÉE

12.1 La ligne d'arrivée sera délimitée par le drapeau bleu sur le mât du bateau comité et par une bouée orange située à l'autre extrémité.

13. TEMPS LIMITES

13.1 Le temps limite et le temps visé seront:

Classe	Temps limite Marque 1	Temps limite	Fenêtre d'arrivée	Temps cible
Optimist - vert	30 minutes	90 minutes	20 minutes	25 minutes
Optimist	30 minutes	90 minutes	20 minutes	45 minutes
ILCA 4, 6 et 7	30 minutes	90 minutes	20 minutes	45 minutes

13.2 Les bateaux n'ayant pas fini dans un délai de 90 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et terminé seront classés DNF sans instruction. Ceci modifie les règles 35, A4 et A5.

13.3 Le non-respect du temps visé ne constituera pas un motif de réparation. Cela modifie la règle 62.1(a).

14. RÉCLAMATION ET DEMANDES DE RÉPARATION

14.1 Les réclamations doivent être déposées dans un temps limite de 60 minutes après le signal d'arrivée du bateau comité au port suite à la dernière course de la journée, ou quand le comité de course signale qu'il n'y a plus de course pour la journée.

14.2 L'avis des audiences sera affiché dans les fenêtres de l'école de voile 10 minutes après l'heure limite de déposition des réclamations. Cet avis informera les concurrents de l'ordre de passage des athlètes impliqués et leurs témoins. Les audiences seront tenues dans la salle des réclamations située dans l'école de voile.

14.3 Si le comité de course, le comité technique ou le jury a l'intention de réclamer contre un bateau, il le fera via le tableau des réclamations 61.1(b)

15. CLASSEMENT

15.1 Quand moins de 5 courses ont été courues, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses points dans toutes les courses

15.2 Quand 5 courses et plus ont été courues, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses points dans toutes les courses en retirant son plus mauvais pointage

15.3 Pour le classement du Circuit du Québec, toutes les étapes compteront avec le système de pondération

16. REMPLACEMENT D'UN PARTICIPANT

Le remplacement d'un participant n'est pas permis sans l'autorisation écrite de l'officiel de course.

17. VÉRIFICATIONS ET MESURAGES

Un bateau ou l'équipement d'un participant pourra être vérifié à tout moment afin de vérifier s'il est en conformité avec les règles de classes et les Instructions de Courses.

18. BATEAUX D'OFFICIELS ET DE SUPPORT

18.1 Les directeurs d'équipe, les entraîneurs et autres personnes supportant les participants, doivent se tenir à l'écart des zones où les bateaux sont en courses, à compter du signal préparatoire de la première classe à prendre le départ, jusqu'à ce que tous les bateaux de toutes les classes aient terminés leur course, ou que le Comité de Course ait fait un Rappel Général, ou une annulation. (PD)

19. RÈGLES DE SÉCURITÉ

19.1 Les concurrents doivent porter un gilet de sauvetage approuvé par les autorités nationales en tout temps lorsqu'ils sont sur l'eau

19.2 Tous les voiliers doivent s'enregistrer en sortant et en revenant à terre. La personne responsable se tiendra sur la jetée de roches près de la plage et notera le numéro du voilier. (PD)

19.3 Un bateau qui se retire de la course doit informer le comité de course aussitôt que possible ou informer un bénévole en revenant à terre. (PD)

20. LES PRIX

Des prix seront attribués aux concurrents de chaque classe dans la régate à l'exception de la flotte verte d'Optimist. Tous les participants de la flotte verte recevront un prix de participation.

21. DÉCISION DE COURIR

La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. (Voir la règle 4 des RCV. « Décision de courir »). Les autorités organisatrices de cette régate n'accepteront aucune responsabilité pour

les dommages matériels ou des blessures, ou une mortalité, avant, pendant ou après cette régate.

22. ASSURANCES

Chacun des participants doit être assuré avec une assurance admettant les tierces parties avec une couverture minimum de cinq cent milles dollars par accident ou l'équivalent.

ANNEXE A
ILLUSTRATION DES PARCOURS

<u>Parcours 1</u>

Départ–1–3(porte)–Arrivée

Optimist flotte verte

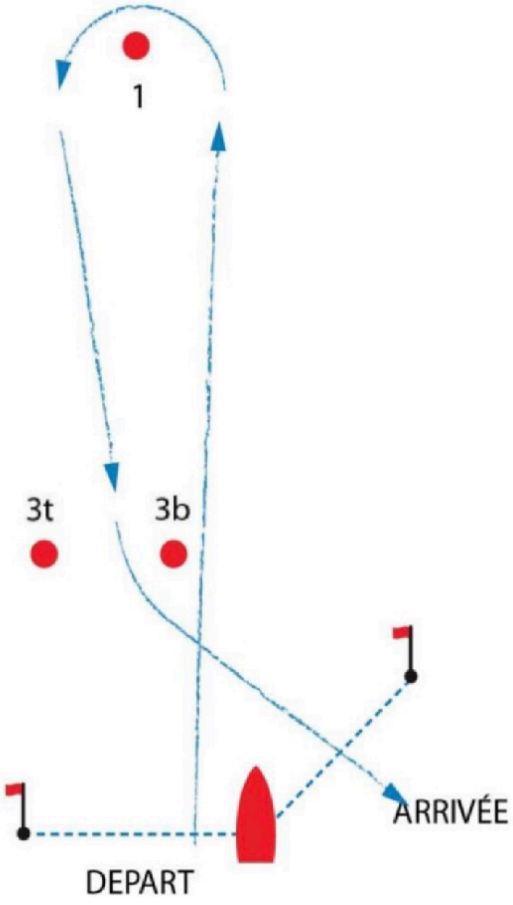

<u>Parcours 2</u>

Départ–1–3(porte)–1–3(porte)–Arrivée

Optimist

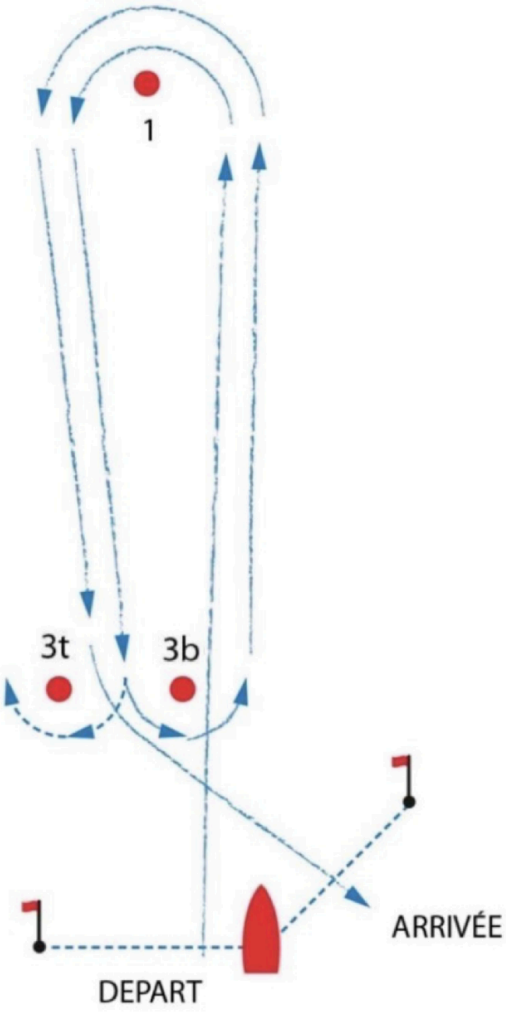

ANNEXE A suite

<u>Parcours 3</u>

Départ–2–3(porte)–2–3(porte)–Arrivée

ILCA 4, 6 et 7

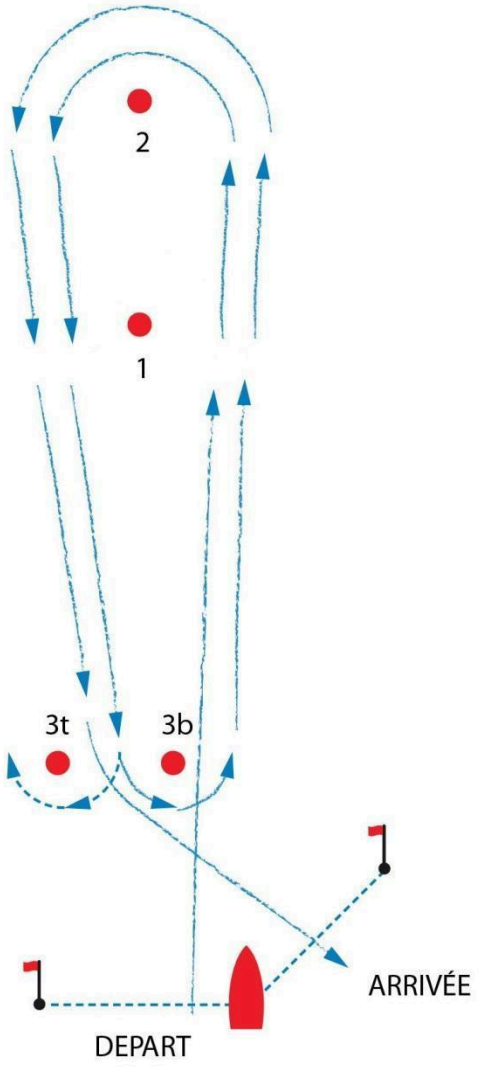

Marques de course (parcours 1, 2 et 3)

Marque 1 : Cylindre orange

Marque 2 : Bouée ronde jaune

Marque 3t : Cylindre orange

Marque 3b : Cylindre orange
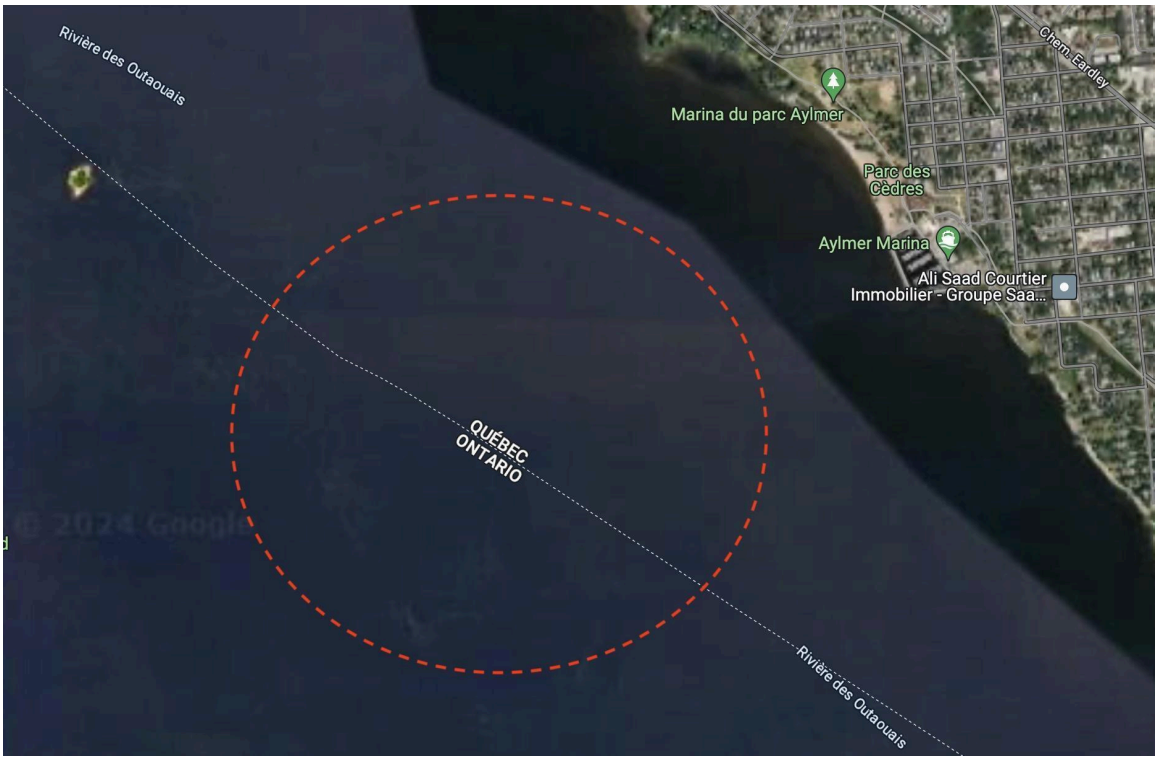
ANNEXE B
ILLUSTRATION DES ZONES DE COURSES